



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260511-DCM2026_4_3-DE

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, CARIOU Philippe, FRANCHETEAU Laurent, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, MARTIN Corinne, POTTIER Alexandre, SINIC Aurélie, YVEN Axel

POUVOIRS : ont donné pouvoir LE ROUX Thibaut à Alexandre GUIRINEC, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia à MALEJACQ Lucile, SIMON Mikaël à FRANCHETEAU Laurent

EXCUSES : Mme GOURVES Muriel, Mr BONIZEC Bruno

Secrétaire de séance : Mr Patrick GUILLOU

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 05 MAI 2026
DATE D'AFFICHAGE : 05 MAI 2026

DCM N°2026-4-3

Objet : Acquisition de la future maison médicale : plan de financement prévisionnel et autorisation de solliciter les subventions

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°2026-2-8 du 9 mars 2026, le Conseil Municipal a validé l'acquisition de 4 cellules médicales pour un montant de 479 024 € HT,

Considérant que le projet pourrait être subventionné au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030, le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Acquisition	479 024 € HT
o Département (10.44%)	50 000 €
o Autofinancement (89.56%)	429 024 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

- **Approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.**

Le secrétaire de séance
Patrick GUILLOU

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire, David DEL NERO

